

work greatly handicapped. It was for that reason that I did not readily accede to the request of the representative of Argentina originally as he might have wished.

The meeting rose at 6 p.m.

TWO HUNDRED AND SEVENTY-FOURTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 24 March 1948, at 10.30 a.m.*

President : Mr. T. F. TSIANG (China).

Present : The representatives of the following countries : Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

35. Provisional agenda (document S/Agenda 274)

1. Adoption of the agenda.
2. Palestine question :
 - (a) First monthly progress report to the Security Council of the United Nations Palestine Commission (document S/663).
 - (b) First special report to the Security Council : The problem of security in Palestine; submitted by the United Nations Palestine Commission (document S/676).
 - (c) Second monthly progress report to the Security Council of the United Nations Palestine Commission (document S/695).

36. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

37. Continuation of the discussion of the Palestine question

On the invitation of the President, Mr. Lisicky, Chairman of the United Nations Palestine Commission; Mahmoud Fawzi Bey, the representative of Egypt; Mr. Chamoun, the representative of Lebanon; and Rabbi Abba Hillel Silver, the representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : As no one wishes to speak now, I should like to take this opportunity to touch on the question which was referred to yesterday [273rd meeting] by the representative of Argentina with regard to the religious character of this week, and the events which took place in Palestine about nineteen centuries ago. In view of those events, which have given birth to great changes in world history during the last nineteen centuries, in view of the fact that Christians all over the world have spiritual ties with Palestine and their sympathies and feelings are concentrated on the Holy Land during this week, and in view of the present situation in Palestine, I

mêmes en ce domaine, il est possible que notre travail en souffre sérieusement. C'est pour cette raison que je n'ai pas fait droit immédiatement à la demande du représentant de l'Argentine, comme celui-ci l'aurait sans doute souhaité.

La séance est levée à 18 heures.

DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZIÈME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 24 mars 1948, à 10 h. 30.*

Président : M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

35. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 274)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne :
 - a) Premier rapport mensuel présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine, sur le progrès de ses travaux (document S/663).
 - b) Premier rapport spécial présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine : « Le problème de la sécurité en Palestine » (document S/676).
 - c) Deuxième rapport mensuel présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine, sur le progrès de ses travaux (document S/695).

36. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

37. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, M. Lisicky, Président de la Commission des Nations Unies pour la Palestine; Mahmoud Fawzi Bey, représentant de l'Egypte; M. Chamoun, représentant du Liban et le Rabbin Abba Hillel Silver, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.

M. EL KHOURI (Syrie) (traduit de l'anglais) : Puisque personne ne demande la parole, je voudrais saisir cette occasion pour revenir à la question, soulevée à la séance précédente [273^e séance] par le représentant de l'Argentine au sujet du caractère religieux de la semaine en cours et des événements qui ont eu lieu en Palestine il y a un peu plus de dix-neuf siècles. Ces événements ont profondément modifié le cours de l'histoire et ont tissé des liens étroits entre le monde chrétien et la Palestine. Ce sont eux qui font que le monde chrétien tout entier tourne ses pensées et ses sentiments, plus particulièrement au cours de cette semaine, vers la Terre sainte. A ce propos, je

should like to read a cable which I have received from Palestine :

“ The painful and regrettable situation now prevailing in Palestine has prompted representatives of all Christian communities of the various denominations to hold a joint meeting for the purpose of discussing the abnormal position which the country has reached, realizing, as they did, their responsibility towards members of their respective communities, spiritually, morally and materially. The meeting was attended by representatives of : the Orthodox Patriarchate, the Latin Patriarchate, the Armenian Orthodox Patriarchate, the Custodian de Terra Sancta, the Vicar of the Melkite Patriarchate, the Arab Evangelical Episcopal Community, the Coptic Patriarchate, the Vicar of the Armenian Catholic Patriarchate, the Metropolitan of the Syriac Orthodox Community, the Vicar of the Syriac Catholic Patriarchate, the Arab Lutheran Community in Palestine.

“ Having given careful consideration to the situation now prevailing in Palestine, they decided to address this statement to all world religious and political bodies, in which they seek to give expression to their deep sorrow and strong indignation at the lamentable situation in which the Holy Land, the cradle of peace, has been placed as a direct result of the erroneous policy which has been imposed on the country and which has culminated in the partition plan.

“ It is our firm conviction that peace will not be restored nor would any endeavours made for the promotion of the ‘ peace of Jerusalem ’ be crowned with success, unless those bodies who undertake the determination of the future of Palestine remove the causes which have made a battlefield of the Holy Land, re-establish the principles of justice, and maintain the right of self-determination as envisaged in the Charter of the United Nations.

“ The Christian Union wishes to declare, in unequivocal terms, that it denounces the partition plan, being of the strong conviction that this plan involves a violation of the sacredness of the Holy Land which, by its nature and history, is indivisible, and represents an encroachment on the natural rights of the Arabs, the people of the country.

“ The Christian Union wishes further to declare that any attempt to enforce the erroneous policy by force will inevitably be doomed to failure, for ‘ right ’ is a stronger weapon than ‘ might ’.

“ In view of our close contact with the various classes of our communities, we deem it our duty to draw the attention of all responsible authorities to the fact that the Christian community in Palestine, of all denominations, is in complete agreement, in principle and deed, with their Moslem brethren in their endeavour to resist and ward off any violation of their rights or any encroachment on their country.

“ We therefore appeal to all those in power and authority to make their best endeavours for the restoration of peace and tranquility to the Holy Land by revoking the partition plan, ensuring the unity of Palestine, and promoting the welfare and prosperity of all its people. ”

voudrais vous donner lecture d'un câble que j'ai reçu de Palestine :

« La situation pénible et regrettable qui règne actuellement en Palestine a conduit les représentants de toutes les communautés chrétiennes de Palestine, conscients de leurs responsabilités d'ordre spirituel, moral et matériel envers les membres de leurs communautés respectives, à se réunir pour discuter de cette situation anormale. Ont participé à cette réunion les représentants des communautés chrétiennes suivantes : le Patriarcat orthodoxe, le Patriarcat latin, le Patriarcat orthodoxe arménien, le Gardien de la Terre sainte, le Vicaire du Patriarcat melkite, la Communauté épiscopale de l'Eglise évangélique arabe, le Patriarcat copte, le Vicaire du Patriarcat catholique arménien, le Métropolitain de la communauté orthodoxe syriaque, le Vicaire du Patriarcat catholique syriaque, la Communauté luthérienne arabe en Palestine.

« Ayant examiné attentivement la situation qui existe actuellement en Palestine, les communautés ci-dessus ont décidé d'adresser la présente déclaration à tous les organismes religieux et politiques du monde et d'exprimer leur profonde tristesse et leur vive indignation devant la situation lamentable dans laquelle se trouve placée la Terre sainte, berceau de la paix, par suite des erreurs politiques commises à l'égard de ce pays, erreurs qui ont abouti au plan de partage.

« Nous sommes pleinement convaincus que la paix ne pourra pas être restaurée, et que les efforts tentés pour rétablir la paix en Terre sainte ne pourront être couronnés de succès que si les organismes qui doivent fixer le sort de la Palestine font disparaître les causes qui ont conduit à faire de ce pays un champ de bataille, et restaurent les principes de la justice et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tels qu'ils sont envisagés dans la Charte des Nations Unies.

« Les unions chrétiennes tiennent à déclarer sans équivoque qu'elles dénoncent le plan de partage, car elles sont persuadées que ce plan comporte une violation du caractère sacré de la Terre sainte, qui par sa nature et par son histoire est indivisible, et qu'il constitue une atteinte aux droits naturels de la population arabe qui habite ce pays.

« Les unions chrétiennes tiennent également à déclarer que toute tentative faite en vue d'imposer par la force cette politique déraisonnable est condamnée à un échec inévitable, parce que le « droit » est plus puissant que la « force ».

« Etant donné les contacts étroits que nous maintenons avec les divers éléments de nos communautés, nous estimons qu'il est de notre devoir d'attirer l'attention des autorités responsables sur le fait que toutes les Eglises composant la communauté chrétienne de Palestine soutiennent, en principe et en fait, les efforts de leurs frères musulmans pour résister à toute violation de leurs droits et à tout empiétement sur leur pays.

« C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les autorités pour qu'elles s'efforcent de rendre à la Terre sainte la paix et la tranquillité, en renonçant au plan de partage, en réalisant l'unité de la Palestine et en assurant le bien-être et la prospérité de sa population. »

This statement was made by all the communities and organs in Palestine representing world Christendom. Having had experience with the situation in Palestine, their judgment will certainly be sounder and more valuable than the judgment of outsiders who go to Palestine and who are so involved in special principles and special aspirations which are incorrect and fallacious.

General McNAUGHTON (Canada) : I think the situation in which we now stand calls for some review.

The plan of partition with economic union, which was recommended by the United Nations Special Committee on Palestine and adopted by the General Assembly on 29 November 1947 in resolution 181 (II), is based on a number of important assumptions which it is very important to remember.

Events which have taken place since that date, and in particular the information which the Security Council received last week concerning consultations which had taken place among the permanent members of the Security Council [270th meeting], have made it clear that the expectations of November last have not been realized. In the first place, it was assumed that the two communities in Palestine would co-operate in putting into effect the solution to the Palestine problem which was recommended by the General Assembly. The manner in which it was proposed to distribute the territory between the two communities was based on the expectation that common economic policies and common fiscal services would be adopted, with a high degree of integration between the Jewish and the Arab States, and that without this integration and economic union, neither State would be able to organize satisfactorily even such elementary matters as road and rail communications, telephone services and telegraph lines, and the electric power and water supply. The responsibility for making the plan of partition with economic union work was to depend primarily upon the people of Palestine themselves and upon their willingness to work together, particularly in economic matters.

It has now become clear, however, that co-operation between the Jews and the Arabs of Palestine to the extent assumed in the plan of partition is not realizable under the conditions which exist at the present time.

In the second place, it was assumed, during the discussions on Palestine at the second session of the General Assembly, that the Mandatory Power would be able to give assistance in bringing the recommendations of the General Assembly into effect; and when the plan of partition was first prepared by the United Nations Special Committee on Palestine, it was provided that the Mandatory Power should, over a period of some two years, supervise the transitional arrangements which were necessary for the realization of the partition plan. After the General Assembly had met, however, the Mandatory Power indicated that it would not play a major role in implementing a plan which was against the wishes of either the Arabs or the Jews of Palestine. After

Telle est la déclaration dont le texte a été publié à l'issue de la réunion tenue par toutes les communautés de Palestine, qui représentent la chrétienté. Les représentants de cette communauté connaissent, par expérience, la situation réelle du pays ; leur opinion est donc mieux fondée que celle d'étrangers qui ne font que passer en Palestine et qui sont imbus de certains principes et animés de certaines aspirations erronées.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Je crois qu'il convient d'examiner la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Le plan de partage avec union économique, qui a été recommandé par la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine et approuvé ensuite par l'Assemblée générale dans sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, est fondé sur un certain nombre de postulats importants qu'il convient de ne pas perdre de vue.

Les événements qui se sont déroulés en Palestine depuis lors, et en particulier les renseignements que le Conseil de sécurité a reçus la semaine dernière [270^e séance] à la suite des consultations qui ont eu lieu entre les membres permanents du Conseil, ont montré clairement que les espoirs de novembre dernier ne se sont pas réalisés. En premier lieu, on avait espéré que les deux communautés résidant en Palestine coopéreraient à la mise en œuvre des mesures recommandées par l'Assemblée générale pour résoudre le problème palestinien. La façon dont on se proposait de répartir le territoire entre ces deux communautés était fondée sur l'espoir que l'Etat juif et l'Etat arabe intégreraient dans une large mesure leurs politiques économiques et fiscales, car sans cette intégration et cette union économique aucun des deux Etats ne pouvait organiser d'une manière satisfaisante ses communications routières et ferroviaires, ses services téléphoniques et télégraphiques, la distribution d'eau et d'énergie électrique qui sont cependant des services essentiels. La réalisation du plan de partage avec union économique dépendait donc avant tout de la population palestinienne elle-même et de la bonne volonté qu'elle apporterait à travailler en commun, particulièrement dans le domaine économique.

Or il est clair actuellement que la coopération ainsi envisagée par le plan de partage entre les Arabes et les Juifs de Palestine n'est pas réalisable dans les circonstances actuelles.

En second lieu on avait espéré, au cours des débats qui ont eu lieu lors de la deuxième session de l'Assemblée générale sur la question de Palestine, que la Puissance mandataire aiderait à la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée générale. Lorsque la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine a préparé pour la première fois un plan de partage de la Palestine, il était prévu que la Puissance mandataire exercerait, pendant quelque deux ans, un contrôle sur les arrangements de caractère temporaire qui seraient nécessaires pour appliquer le plan de partage. Pendant la session de l'Assemblée générale, la Puissance mandataire a indiqué qu'elle n'était pas disposée à jouer un rôle important dans la mise à exécution d'un plan qui allait

the General Assembly rose, the Mandatory Power confirmed the indications it had given during the discussions in the sub-committee stage that it could not permit the delimitations of boundaries and the recruiting of local militia until after the Mandate was terminated, since these activities would increase the problem of maintaining public order. For the same reason, it could not allow the United Nations Palestine Commission to go to Palestine until after 1 May of this year. Preparations essential to the fulfilment of the plan of partition have therefore been impossible to carry out, and it is now clear that the co-operation of the United Kingdom in the execution of the partition plan of the General Assembly cannot be expected to go beyond accepting the recommendation that the Mandate itself be laid down and permitting an advance party of the Secretariat of the United Nations to undertake preparatory work in Jerusalem.

The third assumption made in adopting the plan of partition was that a resolution of the General Assembly on this subject would be accepted even by the Members of the United Nations which voted against it in plenary session. And thus, in spite of the opposition of the Arab States, the General Assembly acted in the belief that a recommendation supported by at least two-thirds of the Members of the United Nations present and voting would have a position close to the law and would not be opposed by any Member States.

An active minority of the Members of the United Nations has refused to accept the recommendation of the General Assembly, and this minority includes all States adjacent to Palestine. The nations in question are now said to be assisting in the organization of regular forces to resist partition, and they have indicated that they are prepared even to use their own armed forces if outside forces come to the aid of the Jews.

It was also assumed, when the plan of partition was adopted by the General Assembly, that it would be possible to transfer authority for the Government of Palestine rapidly and progressively from the Mandatory Power to the provisional councils of government of the new States, and for this reason it was not expected that the Palestine Commission would be required to do more than superintend the acceptance by the provisional councils of government of the administrative and protective responsibilities which the Mandatory Power was surrendering.

In effect, it was expected that the role of the United Nations would be no greater than to assist in the transfer of authority from the Mandatory Power to independent Arab and Jewish States. In practice, however, it has not proved possible to put this procedure into effect. The progressive transfer of authority to the provisional councils of government was not possible because the Mandatory Power did not consider that the situation in Palestine was such that the Palestine Commission could be permitted to enter Palestine until a

à l'encontre à la fois des désirs des Arabes et des Juifs de Palestine. Après la clôture de la session de l'Assemblée générale, la Puissance mandataire a confirmé les indications qu'elle avait données au cours des débats de la Sous-Commission, à savoir qu'il ne lui était pas possible, avant l'expiration de son mandat, de faire procéder au tracé des frontières, pas plus qu'au recrutement d'une milice locale, étant donné que ces mesures auraient pour effet d'accroître encore les difficultés rencontrées pour maintenir l'ordre. Pour les mêmes raisons, la Puissance mandataire ne pouvait permettre à la Commission des Nations Unies de se rendre en Palestine avant le 1^{er} mai. Ainsi, les mesures préparatoires nécessaires à la mise en œuvre du plan de partage n'ont pu être prises, et il apparaît maintenant nettement que la coopération du Royaume-Uni à la mise en œuvre du plan établi par l'Assemblée générale n'ira pas au delà d'une acceptation des recommandations tendant à la liquidation du mandat et de l'autorisation accordée à un groupe d'avant-garde du Secrétariat des Nations Unies de se rendre à Jérusalem pour y procéder à un travail préparatoire.

Le troisième postulat sur lequel on s'était basé en élaborant le plan de partage était qu'une résolution adoptée par l'Assemblée générale sur cette question serait acceptée même par les Etats Membres qui avaient voté contre cette résolution en séance plénière. Malgré l'opposition des Etats arabes, l'Assemblée générale pensait qu'une recommandation adoptée par les deux tiers des membres présents et votants aurait, en quelque sorte, un caractère impératif et ne serait pas l'objet d'une opposition de la part d'aucun Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Mais une minorité active des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies a refusé d'accepter la décision de l'Assemblée générale, et parmi cette minorité se trouvent tous les Etats voisins de la Palestine. On dit maintenant que ces Etats coopèrent à l'organisation de forces armées qui doivent s'opposer au plan de partage, et même qu'ils sont prêts à engager leurs propres troupes si des forces armées venues de l'extérieur apportent leur appui aux Juifs.

On avait également tenu pour acquis, lorsque l'Assemblée générale a adopté le plan de partage, qu'il serait possible pour la Puissance mandataire de transférer progressivement et rapidement l'autorité administrative aux Conseils provisoires des gouvernements des nouveaux Etats. De ce fait, la Commission des Nations Unies pour la Palestine devait simplement contrôler l'acceptation, par les conseils provisoires des gouvernements, des responsabilités d'administration et de protection auxquelles renonçait la Puissance mandataire.

En fait, on pensait que le rôle des Nations Unies se bornerait à faciliter le transfert de l'autorité de la Puissance mandataire à chacun des nouveaux Etats indépendants, arabe et juif. Mais il est apparu qu', dans la pratique, il était impossible d'appliquer ces mesures. Le transfert graduel de l'autorité administrative aux conseils provisoires des gouvernements n'a pas été possible parce que la Puissance mandataire a estimé que la situation en Palestine était telle que la Commission des Nations Unies ne pourrait se rendre en

fortnight before the termination of the Mandate, and it was itself unwilling to take steps towards the establishment of local authorities to take over its administrative responsibilities. The Palestine Commission, therefore, if it were to function at all, would now have to undertake much wider responsibilities for administration, following the termination of the Mandate, than was ever intended by the General Assembly.

Finally, it was assumed in November that the Security Council would be in a position to take the initiative in maintaining peace in Palestine if difficulties arose there during the period of transition following the surrender of the Mandate. It was recognized, by some States at least, that disorder might break out in Palestine, and it was assumed that agreement could be reached in the Security Council as to the measures necessary to be taken in that event.

The report which we have recently received of discussions among the permanent members of the Security Council indicates quite clearly, however, that agreement cannot be reached, under present arrangements, to take effective military action to keep order in Palestine. What, then, are we to do? It seems clear that if nothing is done, either by the organized community of nations or by the States directly concerned, Palestine will become a scene of ever increasing violence and disorder. Both Jews and Arabs are prepared to fight for control of the country, and a bitter civil war seems likely to break out when the United Kingdom surrenders the Mandate, unless some alternative authority is established.

The peace, not only of Palestine but of the whole Middle East, would be in danger and the interests of all Members of the United Nations—and particularly of the peoples who reside in this area—would be seriously endangered by such a calamity.

A brief but vigorous effort has been made to give effect to the plan of partition. It is now proposed that this effort should be suspended, at least temporarily, and in considering this proposal we should not overlook the conscientious and the intelligent manner in which the Palestine Commission has endeavoured to carry out the task given to it by the General Assembly. I should like to take this opportunity to pay tribute to the Palestine Commission and to its advisers.

The experience of the Palestine Commission has demonstrated, I think, that major tasks in the United Nations, involving heavy responsibility, should not be entrusted to commissions consisting entirely of small Powers, especially if the larger Powers are not in agreement that these tasks should be carried out. It is to be hoped, therefore, that if new plans for Palestine are to be considered, the responsibility for them will be assumed more directly by the Powers which have major interests in that area.

There can be no doubt that the United States proposal for establishing a temporary trusteeship in Palestine [271st meeting] presents certain

Palestine que quinze jours avant l'expiration du mandat. La Puissance mandataire elle-même apparaissait peu désireuse de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux autorités locales d'assumer leurs fonctions administratives. Si la Commission pour la Palestine doit remplir son rôle, elle devra maintenant, après l'expiration du mandat, se charger de responsabilités administratives infiniment plus lourdes que celles envisagées par l'Assemblée générale.

Enfin, on pensait en novembre dernier que le Conseil de sécurité pourrait prendre l'initiative de mesures destinées à maintenir la paix en Palestine, dans le cas où des difficultés s'élèveraient pendant la période de transition suivant immédiatement le transfert du mandat. En effet, certains Etats au moins reconnaissaient que des désordres pouvaient éclater en Palestine, mais on pensait qu'un accord pourrait alors intervenir au sein du Conseil de sécurité sur les mesures qu'il serait nécessaire d'appliquer.

Toutefois, le rapport qui nous a été récemment transmis sur les discussions qui ont eu lieu entre les membres permanents du Conseil de sécurité montre clairement que, dans les circonstances actuelles, il n'est pas possible de parvenir à un accord sur les mesures d'ordre militaire propres à maintenir l'ordre en Palestine. Dans ces conditions, que devons-nous faire? Il est évident que si rien n'est fait, ni par la communauté des nations du monde, ni par les Etats directement intéressés, la Palestine sera le théâtre de scènes de désordre d'une violence croissante. Les Juifs, comme les Arabes, se sont déclarés prêts à lutter pour la possession du pays, et il est à craindre qu'une guerre civile n'éclate dès que le mandat du Royaume-Uni sur la Palestine aura pris fin, à moins qu'une autre autorité n'assume l'administration du pays.

La paix, non seulement en Palestine mais dans tout le Moyen-Orient, sera menacée, et les intérêts de tous les Membres des Nations Unies, particulièrement des populations de cette région, seront gravement compromis par cette catastrophe.

Un effort bref, mais énergique, a été tenté pour mettre en vigueur le plan de partage. On nous propose maintenant de suspendre cet effort, tout au moins provisoirement. En examinant cette proposition, il convient de ne pas oublier de quelle façon intelligente et consciencieuse la Commission pour la Palestine s'est efforcée d'accomplir la tâche que lui avait confiée l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la Commission pour la Palestine et à ses conseillers.

A mon avis, l'expérience de la Commission de Palestine a démontré que les tâches importantes entreprises par les Nations Unies et impliquant de lourdes responsabilités ne sauraient être confiées à une commission composée uniquement de petites nations, surtout si les grandes Puissances ne sont pas d'accord pour mener ces tâches à bien. En conséquence, si de nouveaux plans pour la Palestine doivent être établis, il faut espérer qu'ils le seront par les Puissances possédant des intérêts majeurs dans cette région.

Je ne doute pas que les nouvelles propositions présentées par les Etats-Unis [271^e séance] et tendant à l'institution d'un système de tutelle à

difficulties which would have to be overcome. It is possible that the proposal might be resisted by both elements of the population, despite the fact that a temporary trusteeship would not prejudice in any way an eventual settlement. It was not expected by either community that the period of mandatory power would be replaced by that of some external authority after the termination of the Mandate. Neither may be expected to welcome a decision which would mean that independence cannot now be granted to their people or that they must endure a further period of tutelage.

On the other hand, the cooling-off period which a temporary trusteeship would provide would have the great merit of presenting an opportunity for moderate Jewish and Arab leaders to work out, in a less unfavourable atmosphere, a settlement of their common problems within the framework of the United Nations Charter. This period could be of short duration if these leaders were to address themselves with vigour and a mature sense of responsibility towards the settlement of their own problems by direct negotiation.

Alternative plans should be considered, but there is an obvious danger, in the opinion of the Canadian delegation, that if the United Nations, and the Security Council in particular, is to turn from one course of action to another without some assurance that the greatest possible amount of agreement and co-operation will be forthcoming from the countries most directly concerned, we shall again encounter serious difficulties of implementation. Therefore, in the circumstances, the Canadian delegation is not at the present stage prepared to declare itself in favour of one course of action rather than another until we have some evidence that there is a meeting of minds, on the part of the countries most directly concerned, on what the best course of action should be.

MR. PARODI (France) (*translated from French*) : I had not intended to speak this morning and I must confess that I am not fully prepared to do so. If I have decided now to submit the observations I wish to make, it is because no one else appears to wish to speak, because the time at our disposal is short, and because I am aware of the very great responsibilities which rest with us. I must apologize to the President and to my colleagues if what I say is somewhat disconnected and if I sometimes repeat what I have already said.

The general position taken by France in the very difficult question now before us is well known. It was outlined at the beginning of the second reunion of the General Assembly¹ by the Foreign Minister of France himself, and comes to this: we shall be in favour of any solution which will be conducive to conciliation and understanding between the parties.

In a matter which has reached such a degree of tension, it is somewhat misleading to speak of conciliation. It may be charged that we are only trying to avoid the difficulties and that to say

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Plenary Meetings, 87th meeting.*

titre temporaire ne présentent des difficultés qu'il faudra surmonter. Elles seront peut-être l'objet de la résistance des deux communautés de la Palestine, bien qu'un système de tutelle temporaire ne préjuge en rien un règlement définitif. Ni l'une ni l'autre des deux communautés locales ne pense qu'après l'expiration du mandat l'administration du pays sera confiée à une autre autorité venant de l'extérieur, et l'on ne peut s'attendre à ce que ces communautés accueillent avec faveur une décision qui sera interprétée comme un refus de leur accorder l'indépendance ou comme l'instauration d'une nouvelle période de tutelle.

En revanche, la période de tutelle provisoire, pendant laquelle les esprits s'apaiseraient, aurait l'avantage de permettre aux chefs modérés des deux communautés de travailler dans une atmosphère peut-être plus propice et dans le cadre de la Charte des Nations Unies au règlement des problèmes qui se posent à eux; d'ailleurs cette période serait courte si les dirigeants des deux parties s'efforçaient, avec énergie et avec un sens profond de leurs responsabilités, de parvenir, par des négociations directes, à la solution de leurs différends.

D'autres plans peuvent être envisagés. Cependant, la délégation du Canada estime que si les Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, doivent abandonner une solution pour se tourner vers une autre, sans être assurés de réaliser un accord plus étendu et une coopération plus étroite entre les Etats directement intéressés, nous éprouverons de nouveau des difficultés sérieuses pour appliquer les mesures arrêtées. La délégation du Canada n'est donc pas en mesure, actuellement, de se prononcer formellement en faveur de telle ou telle solution, avant d'être assurée que les pays directement intéressés sont d'accord sur les mesures qu'il convient de prendre.

M. PARODI (France) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce matin et je dois dire que je n'y suis pas complètement préparé. Si je me décide, cependant, à présenter maintenant les observations que je désirais formuler, c'est parce que personne d'autre ne prend la parole, que les délais dont nous disposons sont courts et que j'ai conscience des très grandes responsabilités qui sont les nôtres. Je dois m'excuser auprès du Président, et auprès de mes collègues, de ce qu'il pourra y avoir d'un peu décousu dans les observations que je vais présenter, et, également, de ce qu'il me faudra parfois revenir sur ce que j'aurai déjà dit.

La position générale de la France dans la question très difficile dont nous discutons est connue. Elle a été formulée, dès le début de la deuxième session de l'Assemblée générale, par le Ministre des affaires étrangères de France lui-même¹, et se ramène à ceci: nous serons en faveur de toute solution qui comportera en elle des éléments de conciliation et d'entente.

Dans une affaire qui est parvenue à un tel degré de nervosité, il y a quelque chose d'un peu décevant à parler de conciliation. On peut penser que c'est une manière d'éviter les difficultés

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Séances plénières, 87^e séance.*

we are in favour of a solution resting on conciliation amounts, in reality, to saying nothing at all. But this is not true. It is not true because the very nature of things, the nature of the question, the way in which the two populations of Palestine are intermingled, interlinked, one with the other, render impossible any solution of the Palestine question which is not based on agreement. We cannot imagine that two populations so closely intermingled, so constantly in contact with each other, and so obviously in need of each other for their very existence, can live side by side otherwise than by agreement.

There is, to be sure, another conceivable solution, namely, a general massacre. This if, of course, quite inadmissible and I think that if in addition to the present struggles, which are already so grievous, there were wide-spread massacres, the parties would still finally come to an agreement.

The task before us is therefore to seek a solution which would bring about the maximum agreement between the two parties. It was in this spirit that on the day before the closing of the second session of the General Assembly,¹ I took upon myself, on the grounds of the more conciliatory statements from certain Arab States, to ask that the Assembly should postpone its decision until the proposals which had been made were more clearly formulated. I had also pointed out—and I am still of the same opinion—that the partition plan had not been studied by the Commission under proper conditions. I do not wish to repeat now what I said then in that regard, but I still feel that the work done at the last session of the General Assembly in studying the various proposals submitted to us did not afford the necessary guarantees.

The proposal I made on 28 November did, I know, come too late. That was the opinion of the General Assembly. It was late because of the force of circumstances. It was late because it was based on more conciliatory statements made at the last moment and also, I must say, because it is at the last moment in a discussion—such as ours—that possibilities of agreement can exist. When the time comes for a decision, and just before it has been taken, when each of the parties thinks that decision may not be favourable to it, that is the moment when the greatest possibilities exist for negotiation. The opportunity which I thought I detected at that time, and for which I had wished the way to be left clear, has not been used, and on 29 November the General Assembly voted, by a two-thirds majority, in favour of the partition plan, the implementation of which we are now discussing.

Our position has not changed, and tomorrow as yesterday, if we see any possibility of an agreement, we shall work in that direction. That is our general position. What is the situation in which we find ourselves now?

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Plenary Meetings*, 127th meeting.

et que dire que l'on est en faveur d'une solution de conciliation, c'est, en réalité, ne rien dire du tout. Cette vue n'est pas exacte. Elle n'est pas exacte parce que la nature même des choses, la nature même de la question, la manière dont les deux populations en Palestine sont mêlées l'une à l'autre, imbriquées l'une dans l'autre, rendent impossible toute solution de la question de Palestine qui, finalement, ne serait pas une solution d'accord. On ne peut pas penser que deux populations qui sont aussi étroitement mêlées, qui sont constamment en contact, qui ont aussi évidemment besoin l'une de l'autre pour vivre puissent coexister autrement que par un accord.

A vrai dire, il est possible de concevoir une autre solution, celle d'un massacre général; bien entendu, personne ne peut l'admettre, et je pense d'ailleurs que, s'il devait y avoir, au delà des luttes actuelles qui sont déjà si douloureuses, des massacres étendus, ils aboutiraient encore finalement à un accord.

La tâche qui est la nôtre est donc bien de rechercher une solution qui soit susceptible de réaliser le maximum d'accord entre les deux parties. C'est dans cet esprit que, l'avant-dernier jour de la deuxième session de l'Assemblée¹, j'avais pris sur moi, faisant état des déclarations plus conciliantes de certains Etats arabes, de demander que l'Assemblée se réserve un délai pour que les propositions ainsi faites puissent être précisées. J'avais d'ailleurs signalé que le projet de partage me paraissait avoir été étudié par la Commission dans des conditions qui n'étaient pas entièrement satisfaisantes; mon opinion n'a pas varié. Je ne crois pas opportun de revenir maintenant sur ce que j'avais dit à cet égard, mais je reste d'avis que le travail accompli au cours de la deuxième session de l'Assemblée générale pour étudier les différentes propositions qui nous étaient soumises ne nous a pas donné toutes les garanties qui auraient été nécessaires.

La proposition que j'ai faite le 28 novembre venait certainement très tard. Cela a été le sentiment de l'Assemblée générale. Elle venait tard par la force des choses. Elle venait tard parce qu'elle trouvait son point de départ dans des déclarations plus conciliantes qui, elles-mêmes, avaient été faites au dernier moment et, je dois le dire, parce que c'est au dernier moment d'une délibération comme la nôtre que des possibilités d'accord peuvent exister. C'est au moment où l'on arrive à une décision, où elle n'est pas encore prise et où chacune des parties peut penser que, peut-être, cette décision, ne lui sera pas finalement favorable, que le maximum de possibilités existe pour une négociation. L'occasion qu'il m'avait semblé entrevoir à ce moment, et pour laquelle j'avais désiré qu'une porte restât ouverte, n'a pu être utilisée et l'Assemblée générale, le 29 novembre, a voté, aux deux tiers de ses Membres, le plan de partage sur l'application duquel nous délibérons maintenant.

Notre position n'a pas changé et, comme par le passé, si nous voyons une possibilité quelconque d'entente, c'est dans ce sens que nous travaillerons. Cette position générale indiquée, dans quelle situation nous trouvons-nous maintenant?

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Séances plénières*, 127^e séance.

We have before us now a new United States proposal, put forward at the 271st meeting, which considerably changes the ground on which we have been working for the last few weeks. The French delegation is in favour of this new United States proposal in so far as it allows any possibility or time for seeking an agreement such as I spoke of a moment ago. At first glance we see in it this advantage, that it constitutes an effort to institute a regime, an authority, in Palestine within the very short time left at our disposal before the termination of the Mandate.

While recognizing these advantages, I feel that many difficulties lie hidden in the United States proposal, and the Security Council must consider them and weigh them before embarking on such a course.

The proposed provisional trusteeship arrangement would obviously give rise to a great number of questions. If the trusteeship is to be administered by a State, is there at present any State which would be prepared to accept that responsibility? The time allowed to us is too short for us to be able to deliberate in the abstract on a trusteeship system if we did not know which country would be prepared to accept the responsibility of that trusteeship.

If it were a matter, rather, of international trusteeship—the only other solution—then we should be embarking on a course as yet uncharted. The United Nations has had no experience of international trusteeship. It is a difficult apparatus to set up, and would involve many complications.

Whatever the trusteeship arrangement envisaged, we know also that a trusteeship status will raise important juridical and political problems. To cite only one example, let me remind the members of the Council that, according to the Charter, trusteeship agreements are conventions or agreements between the States directly concerned. It is difficult to say which are the "States directly concerned". If I remember well, we discussed this point a year ago without arriving at any agreement, without finding any interpretation of the text which was accepted by all. On the other hand, we shall probably, in any case, consider as "directly concerned" all the States adjacent to Palestine and this, too, raises a problem.

I call the attention of the members of the Council to these questions because it seems to me that if we embark on the course proposed to us, we shall be taking a very serious initial step. We cannot follow the United States delegation without knowing exactly where we are going.

I shall not be making a very revolutionary statement if I say that the discussions which have been carried on within the last few weeks have not increased the prestige of the United Nations. Of all the United Nations organs, there is only one at the present time which has kept its full prestige. I speak of the General Assembly. It has kept its prestige because of its general composi-

Nous sommes saisis d'une nouvelle proposition des Etats-Unis formulée lors de la 271^e séance, et qui, à vrai dire, change le terrain sur lequel nous nous trouvons depuis plusieurs semaines. L'attitude de la délégation française à l'égard de cette nouvelle proposition des Etats-Unis est une attitude favorable dans la mesure où la proposition qui nous est faite peut comporter de possibilité de délai pour rechercher cet accord dont je parlais tout à l'heure. Nous y voyons aussi, à première vue, l'avantage d'un effort pour instituer en Palestine un régime, une autorité, dans le délai très court qui nous reste avant la fin du mandat.

Ces avantages généraux reconnus, il semble cependant que la proposition des Etats-Unis contiennent en puissance de nombreuses difficultés; il est nécessaire que le Conseil de sécurité les regarde en face et les mesure avant de s'engager dans la voie nouvelle qui nous est suggérée.

La proposition d'un régime intermédiaire consistant en une tutelle soulève, évidemment, toute une série de questions. S'il s'agit de confier la tutelle à un Etat, existe-t-il actuellement un Etat qui serait disposé à prendre cette responsabilité? Le délai qui nous est imparti est trop court pour que nous puissions délibérer dans l'abstrait d'un régime de tutelle si nous ne savons pas que quelqu'un est prêt à prendre la responsabilité de cette tutelle.

S'il s'agit, non pas d'une tutelle confiée à un Etat, mais d'une tutelle internationale — c'est la seule autre solution qui s'offre à nous — nous nous engageons alors dans une voie qui, il faut bien le dire, n'a pas été explorée jusqu'ici. Les Nations Unies n'ont pas encore fait l'expérience d'une tutelle internationale. C'est certainement une organisation difficile à mettre sur pied et qui soulèvera bien des problèmes.

Quel que soit le régime de tutelle envisagé, nous savons qu'un tel régime posera des problèmes considérables d'ordre juridique et politique. Pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai que, d'après la Charte, les Accords de tutelle représentent des conventions passées avec tous les Etats directement intéressés. La question de savoir ce qu'il faut entendre par « Etats directement intéressés » est difficile à résoudre. Si je me souviens bien, nous en avons débattu, il y a un an, sans arriver à une vue tout à fait commune, sans arriver à trouver une interprétation du texte acceptée par tous. D'autre part, il est vraisemblable que nous considérerons, en tout cas, comme directement intéressés tous les Etats qui sont voisins de la Palestine, et cela pose aussi un problème.

Je signale ces points aux membres du Conseil parce qu'il me semble que nous engager dans la voie qui nous est proposée serait accomplir un premier pas très grave. Nous ne pouvons suivre la délégation des Etats-Unis qu'en sachant vraiment où nous allons.

Je ne formulerai pas une observation très révolutionnaire en disant que les débats qui se sont déroulés depuis quelques semaines au Conseil de sécurité n'ont sans doute pas beaucoup accru l'autorité des Nations Unies. Parmi les organes des Nations Unies, il en est un cependant qui a gardé sa complète autorité: c'est l'Assemblée générale; elle a gardé son autorité en raison de

tion and because it has succeeded, in many cases, in taking decisions. To convoke a session of the General Assembly at the present time without any clear idea as to what action it would take, would be to run the risk of placing it in a very difficult position and of decreasing the prestige of that body which, of all the United Nations organs, has so far retained the most authority.

What will the Assembly do if we convoke a special session now in accordance with the proposal before us? This session will find itself in a most difficult position. It will have a knife at its throat. The time at its disposal will be too short to enable it to take a decision. It will be asked, first, to reverse the decision it took three months ago; I do not know if it will agree to do so. Let us suppose however that it will agree: that is a negative action and some substitute must be found for the decision rejected. Is there any chance that the trusteeship basis now proposed will meet the approval of the majority of such a session of the Assembly? To embark on that course would, in my opinion, be very dangerous even if we know definitely where it would bring us and if we knew we were not leading the General Assembly into an impasse involving a demonstration of powerlessness. Such a situation would be a tragedy for the United Nations.

There are some elements in the United States proposal, however, which seem to me to deserve full consideration. In the first place the proposed provisional trusteeship agreement constitutes an attempt to calm troubled spirits and to allow time to seek that solution based on agreement which in my opinion, will come sooner or later. One of our concerns the other day [271st meeting]—and I think it is also one of the main concerns of the United States delegation—was to bring about a truce, an appeasement of spirits to put an end to the increasing bloodshed in Palestine. In so far as the United States proposal would promote that truce, we are in favour of it. But I repeat, the United States proposal must be considered carefully, for it contains certain psychological dangers: the danger of making one of the parties more exacting and of exasperating the other, for we must confess that, in a way which is not very conducive to appeasement, we have blown hot and cold on a part of the world which is very sensitive.

We must therefore consider and decide not only whether the United States proposal would meet with too many difficulties but also whether it would tend towards appeasement. I think my observations are in agreement with those made earlier by the representative of Canada.

The conclusion at which I arrive, on behalf of my delegation, is that we cannot at the present time pronounce ourselves either in favour of or against the United States proposal. I have tried to point out the elements in it which I consider positive and to indicate the further studies I feel it requires. Apart from a study of the possible

sa composition même, du caractère général de cette composition et parce qu'elle est arrivée, en beaucoup de matières, à prendre des décisions. Réunir maintenant une Assemblée générale sans avoir de vues claires sur ce qu'elle ferait, c'est risquer de la placer dans une position très difficile et de diminuer l'autorité de celui des organes des Nations Unies qui, jusqu'ici, en a gardé le plus.

En effet, que va faire l'Assemblée si nous la réunissons conformément à la proposition qui nous est faite? Cette Assemblée va se trouver dans la situation la plus difficile; elle aura vraiment le couteau sous la gorge; elle disposera d'un délai extrêmement court pour prendre une décision. Il lui sera d'abord demandé de se déjuger, de revenir sur la décision qu'elle a prise il y a trois mois; je ne sais pas si elle y consentira, mais, admettons qu'elle y consente, ce sera un résultat négatif. Il faudra substituer quelque chose à ce qui aura été détruit. Y a-t-il des chances pour que le régime de tutelle qui est maintenant proposé recueille une majorité dans cette Assemblée? A mon avis, nous engager dans cette voie serait dangereux si nous ne savons pas d'une manière précise où nous allons et si nous ne pouvons avoir la certitude que nous ne conduisons pas l'Assemblée vers une nouvelle impasse, en l'acculant à une démonstration d'impuissance, tragique pour les Nations Unies.

Cependant, il y a dans la proposition des Etats-Unis des éléments qui me paraissent mériter toute notre considération. L'un de ces éléments est qu'en établissant un régime provisoire cette proposition tente de calmer les esprits et donne le temps de rechercher l'accord qui, à mon avis, se dégagera finalement un jour ou l'autre. L'une des préoccupations que nous avons il y a quelques jours — et je crois que c'était aussi l'une des préoccupations principales de la délégation des Etats-Unis [271^e séance], — était d'arriver à une trêve, à un apaisement des esprits mettant fin aux désordres sanglants qui se multiplient en Palestine. Dans la mesure où la proposition des Etats-Unis est susceptible de favoriser la trêve, nous y sommes favorables. Mais, je le répète, il faut que la proposition des Etats-Unis soit étudiée avec soin, car au point de vue psychologique elle recèle entre autres le danger de rendre l'une des parties plus exigeante et d'exaspérer l'autre partie. Il faut bien l'avouer, nous avons soufflé le chaud et le froid sur une partie très douloureuse du monde, dans des conditions qui ne sont peut-être pas de nature à calmer les esprits.

Nous devons donc examiner, non seulement si la proposition des Etats-Unis ne rencontrera pas trop de difficultés d'ordre juridique et politique, mais encore si, dans l'immédiat, elle est susceptible d'être orientée dans le sens d'un apaisement et ici je crois que mes observations rejoignent celles que le représentant du Canada vient de nous soumettre.

La conclusion à laquelle j'arrive, au nom de ma délégation, est que nous ne pouvons pas nous prononcer immédiatement pour ou contre la proposition des Etats-Unis. J'ai essayé d'indiquer ce que cette proposition me semblait renfermer de positif et de signaler les études complémentaires qu'elle me paraît appeler. Outre l'étude des diffi-

difficulties involved in the proposed trusteeship basis and the convoking of a special session of the General Assembly, we must decide whether or not the United States proposal could lead to an agreement, that is—as General McNaughton quite rightly said—whether there is any possibility that that proposal would be understood by the two parties as a measure intended to bring about a relaxation of the tension. The United States proposal does offer certain possibilities if we amplify it and try to give more concrete form to the more conciliatory ideas expressed by the representative of Lebanon in the General Assembly, and, more recently, here in the Security Council.

If we could imagine a provisional trusteeship set up in such a way as to allow a certain administrative organization of the different parts of Palestine, for example, the organization of Jewish and Arab cantons, each with rather wide autonomy; if we could contemplate the establishment of a provisional immigration scheme which would be well balanced and fair, affording satisfaction to one party and guarantees to the other—and I do not think this impossible—then the United States proposal might be made acceptable to both sides.

This organization of Jewish and Arab cantons might well be possible, provided it in no way prejudiced the final solution. Such an organization would not prejudice or preclude a final solution involving partition; and would even, to some extent, lay the foundation for it. It would obviously be very easy later on to change the Israeli and Arab cantons into two separate States if that were the final aim.

On the other hand, if we are to decide on another solution, calling for a single State with sufficient guarantees for minorities, an organization such as the one I suggest would hold all these possibilities.

Perhaps I am going too far just now in outlining matters which might, I think, be discussed in a conversation: but we have so little time in which to find a solution.

The position of the French delegation is that we cannot at the present time vote—and on this point, I am wholly in agreement with the representative of Canada—either in favour of or against the United States proposal. It would certainly have to be given further study and clarified. It should be enlarged through conversations such as I have just suggested.

I come now to my last proposal. The time left to us is very short; we have come to a sort of impasse. The best course for us to follow now would perhaps be for this Council to hold one or two private meetings in the course of which we could ask the United States delegation to cla-

cultés que peut soulever la proposition d'un régime de tutelle et d'une réunion de l'Assemblée, nous devons voir s'il est possible d'orienter la proposition des Etats-Unis dans le sens d'un accord, c'est-à-dire, comme le disait très justement le général McNaughton, s'il existe des possibilités que cette proposition soit comprise par les deux parties comme une proposition de nature à permettre une détente. Il y a à cet égard des possibilités dans la proposition qui nous est faite, si nous allons un peu plus loin et si nous cherchons à donner plus de corps aux manifestations plus conciliantes exprimées par le représentant du Liban devant l'Assemblée générale, et plus récemment devant nous.

Si l'on pouvait concevoir qu'un régime de tutelle intermédiaire fût agencé dans des conditions qui comporteraient une certaine organisation administrative des différentes parties de la Palestine, par exemple l'organisation de cantons juifs et celle de cantons arabes ayant les uns et les autres une assez large autonomie, si l'on pouvait établir un régime provisoire d'immigration qui serait susceptible d'être équilibré, d'être juste et de donner à la fois des satisfactions aux uns, et des garanties aux autres, ce qui ne me paraît pas impossible, on pourrait peut-être donner à la proposition des Etats-Unis un contenu qui serait finalement considéré comme acceptable par les deux parties.

En effet, cette organisation des cantons juifs et des cantons arabes pourrait très bien se concevoir comme ne préjugant d'aucune manière la solution finale. Une organisation de cet ordre, en effet, n'empêcherait pas une solution finale de partage si c'est à celle-ci que l'on devait revenir; dans une certaine mesure même, elle la préparerait: il serait évidemment très facile, ensuite, de transformer les cantons israélites et les cantons arabes en deux Etats séparés, si c'était à cela qu'on devrait arriver finalement.

Si l'on devait se rallier à une solution différente, celle de l'autre régime que l'on peut concevoir et qu'a esquissé le représentant du Liban, à savoir un Etat unique avec des garanties suffisantes pour la minorité, une organisation comme celle que je suggère réserverait aussi toutes les possibilités.

Je vais peut-être un peu loin en ce moment en dessinant, dès maintenant, ce qui me semble pouvoir être le contenu d'entretiens éventuels, mais, si j'indique sans attendre la voie dans laquelle le Conseil de sécurité pourrait chercher une solution, c'est que nous avons peu de temps devant nous.

Ma conclusion en ce qui concerne la position que prend la délégation française est donc que nous ne pouvons pas nous prononcer immédiatement, en quoi je suis tout à fait d'accord avec le représentant du Canada, pour ou contre la proposition des Etats-Unis. Celle-ci a certainement besoin d'être davantage étudiée et précisée. Elle devrait être prolongée par des conversations dans le sens que je viens d'indiquer.

Je voudrais ajouter une dernière suggestion. Nous avons très peu de temps devant nous; nous nous trouvons actuellement dans une sorte d'impasse d'où nous ne savons pas bien comment sortir. Ce que nous pourrions faire de plus utile actuellement serait peut-être de tenir une ou

lify its views and the intention of the plan it outlined the other day. We would discuss this plan, and then I think we should be in a better position than at present to decide whether we could take the great responsibility of convoking a special session of the General Assembly in the short time left to us.

That is the proposal I wish to make to the Security Council concerning the course it should follow at this juncture.

Mr. CHAMOUN (Lebanon) (*translated from French*): My delegation has listened with great interest to the statements made by the representatives of France and of Canada. Before giving the statement I wish to make, I should like simply to call the attention of the representative of France and of the Security Council to that part of the French representative's speech in which he expressed the desire for further details of the United States plan or suggestions, so that the Council would be able to decide with a full knowledge of the facts. This would mean, as I understand it, that the Security Council would hear a detailed explanation by the representative of the United States and, after discussion, would make its recommendations concerning the possible convoking of a special session of the General Assembly. This would, in my opinion, fail to take into consideration the situation in which the General Assembly would be placed, for the Security Council is not empowered to order the Assembly to adopt one solution or another. Under the terms of the Charter, the General Assembly shall be free to adopt or reject recommendations of the Security Council, to adopt or reject trusteeship, to reverse its recommendation concerning partition or to maintain it. I feel there is no need just now for the United States representative to submit a detailed study of the plan, which would, in any case, be premature, especially since the General Assembly will itself decide freely on any recommendations to be taken in the future.

I wish now to stress two points.

The Arab countries, including of course Lebanon, are prepared to assist in the maintenance of order and security in Palestine and even to go to the length of asking the Arabs in Palestine to cease fire as soon as the recommendation has been made by the Security Council. But this result can be achieved only if the Zionist population and organizations refrain from any provocative action.

As regards the United States proposal, the position of Lebanon, and of all the other Arab countries, remains unchanged: it is in favour of complete independence for an undivided and democratic Palestine.

If the General Assembly is called into special session, as proposed by the representative of the United States, my delegation is prepared to take

deux séances qui ne seraient pas des séances publiques et au cours desquelles nous pourrions demander à la délégation des Etats-Unis de préciser un peu ses vues et le sens du projet qu'elle nous a indiqué l'autre jour. Nous examinerions les divers aspects de ce projet et, après une étude de cet ordre, nous serions mieux en mesure d'apprécier si nous pouvons prendre la grande responsabilité d'envisager la convocation d'une Assemblée générale dans le délai très court qui nous reste.

Telle est la suggestion que je me permets de soumettre au Conseil de sécurité comme méthode de travail au point où nous en sommes parvenus.

M. CHAMOUN (Liban) : Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites par les représentants de la France et du Canada. Avant de faire à mon tour une déclaration, je désire simplement appeler l'attention du représentant de la France et celle du Conseil de sécurité sur cette partie de l'intervention du représentant de la France dans laquelle ce dernier a dit qu'il voudrait connaître en détail le plan ou les suggestions du représentant des Etats-Unis afin que le Conseil puisse décider en connaissance de cause. Si j'ai bien compris, sa proposition revenait à ceci : le Conseil de sécurité entendrait un exposé détaillé du représentant des Etats-Unis et, sur la base des discussions qui auraient lieu, ferait des recommandations en vue de la convocation éventuelle d'une session spéciale de l'Assemblée générale. A mon avis, envisager ainsi les choses serait ne pas prévoir, dans une certaine mesure, la situation dans laquelle se trouverait placée l'Assemblée générale, car le Conseil de sécurité ne peut donner un mandat impératif à l'Assemblée et lui demander d'adopter telle ou telle solution. L'Assemblée générale, conformément à la Charte, restera libre d'adopter ou non les recommandations du Conseil de sécurité, d'adopter ou de rejeter le régime de tutelle, de revenir sur sa recommandation concernant le partage, ou au contraire de la maintenir. Une étude détaillée du plan que pourrait soumettre le représentant des Etats-Unis ne me paraît donc pas nécessaire pour le moment et me semble en tout cas prématurée, étant donné surtout que l'Assemblée générale décidera elle-même, en toute liberté, des recommandations éventuelles à prendre à l'avenir.

Ceci dit, je voudrais souligner les deux points suivants :

Les pays arabes, y compris bien entendu le Liban, sont prêts à aider au maintien de l'ordre et de la sécurité en Palestine et iraient même jusqu'à demander aux Arabes de ce pays de cesser le feu dès qu'une recommandation aurait été adoptée par le Conseil de sécurité. Mais ce résultat ne peut être atteint que si aucune mesure provocatrice n'est adoptée par la population ou les organisations sionistes.

En ce qui concerne la suggestion du représentant des Etats-Unis, la position du Liban comme celle de tous les autres pays arabes demeure inchangée : ce pays est favorable à l'indépendance totale de la Palestine, indivise et démocratique.

Si l'Assemblée générale est convoquée sur la base des suggestions faites par le représentant des Etats-Unis, ma délégation est prête à y parti-

part in it wholeheartedly, in so far as these proposals would not tend to postpone indefinitely, or compromise, the achievement of that independence for which we are striving.

The PRESIDENT: As no other member wishes to speak, I suggest that we adjourn at this point and meet again on Tuesday, 30 March at 2.30 p.m.

Mr. LÓPEZ (Colombia): I am not prepared to speak on the matter under discussion. However, it appears to me that this is a very queer position to take, that is, that we should adjourn without respectfully requesting the United States representative to circulate, as soon as possible, the draft resolutions which he announced, at the 271st meeting, that he would circulate in order to give effect to his suggestions for the consideration of the Council. As a matter of fact, I think it would have been more in order to wait until we were familiar with the draft resolutions before embarking on any discussion of the suggestions which are to be embodied in them.

There is another point which I should like respectfully to submit to the Security Council. It is that by common agreement this matter has been placed, and should be left, in the hands of the permanent members of the Security Council. We all more or less believe that it is their responsibility, and, when other proposals have been submitted with a view to the participation of the non-permanent members in the discussions, they have been voted down. Therefore we know that it is really up to the permanent members of the Security Council to go ahead with the discussion of these matters and proposals.

Some twenty days ago [263rd meeting] we adopted a resolution which requested "...the permanent members of the Council to consult and to inform the Security Council regarding the situation with respect to Palestine and to make, as the result of such consultations, recommendations to it regarding the guidance and instructions which the Council might usefully give to the Palestine Commission with a view of implementing the resolution of the General Assembly." I do not know whether we could truthfully consider that we have received this report. What we have received is a memorandum from the United States delegation in which the new point of view was expressed that a trusteeship arrangement or plan should take the place of the plan of partition.

In the first place, it seems to me that it would perhaps be in order to request the permanent members to submit their report on their conversations. In the second place, knowing as we do that this matter should preferably be left in their hands, we should request the permanent members to go on with their conversations and not to delay investigating or ascertaining the possibility of an agreement between the Arabs and the Jews. As a matter of fact, it will be recalled that I made a suggestion to that effect, and it was voted down, notwithstanding which it was decided immediately afterwards to invite the Arab Higher Committee

ciper en toute sympathie dans la mesure où ces propositions ne sont pas de nature à retarder indéfiniment ou à compromettre la réalisation des objectifs d'indépendance visés.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je propose au Conseil de sécurité de lever la séance et de nous réunir à nouveau le mardi 30 mars, à 14 h. 30.

M. LÓPEZ (Colombie) (traduit de l'anglais): Je ne suis pas prêt à prendre aujourd'hui la parole sur la question que nous débattons; mais il me paraît cependant que le Conseil agirait de façon très étrange en levant la séance sans demander à la délégation des Etats-Unis de procéder dès que possible, conformément à la promesse qu'elle a faite lors de la 271^e séance, à la distribution des projets de résolution qui sont destinés à donner effet aux propositions soumises par le représentant des Etats-Unis à l'examen du Conseil de sécurité. J'estime, en fait, qu'il aurait été préférable de connaître ces projets avant d'aborder la discussion des propositions qui y sont contenues.

Je voudrais présenter une autre observation. Par un accord général, la question a été renvoyée aux membres permanents du Conseil de sécurité et doit rester entre leurs mains. Nous pensons tous, en effet, qu'il s'agit là d'une responsabilité qui leur incombe, et lorsqu'on a suggéré de faire participer à ces conversations des membres non permanents du Conseil, cette suggestion a été rejetée. Nous savons donc que c'est aux membres permanents qu'il appartient de poursuivre l'examen de la question et des propositions qui ont été soumises.

Il y a vingt jours environ [263^e séance], le Conseil de sécurité a adopté une résolution décidant d'inviter « ... les membres permanents du Conseil à se concerter et à tenir le Conseil de sécurité au courant de la situation en ce qui concerne la Palestine et à lui faire, après s'être ainsi concertés, des recommandations quant aux directives et aux instructions que le Conseil pourrait utilement donner à la Commission pour la Palestine en vue de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale ». Je ne crois pas que nous puissions estimer en toute sincérité que nous avons vraiment reçu le rapport des membres permanents du Conseil de sécurité; nous avons seulement reçu un mémorandum émanant du représentant des Etats-Unis et dont la conclusion exprimait un nouveau point de vue, suivant lequel un régime de tutelle devait remplacer le plan de partage.

Je crois qu'il serait bon de demander tout d'abord aux membres permanents du Conseil de sécurité de présenter un rapport sur les conversations qui ont eu lieu entre eux et, en second lieu, sachant que la question doit de préférence rester entre leurs mains, de leur demander de poursuivre leurs consultations et d'examiner sans retard la possibilité de réaliser un accord entre les Juifs et les Arabes. J'ai d'ailleurs déjà fait une proposition en ce sens. Après l'avoir rejetée, le Conseil de sécurité a cependant immédiatement décidé d'inviter les représentants du Haut Comité arabe et de l'Agence juive à discuter la

and the Jewish Agency for Palestine to discuss the possibility of such an agreement [262nd meeting].

Why not go on with those consultations and lose no time in getting a report on the possibility of that agreement? Some twenty days ago, before the conclusion of a meeting of the Security Council, I proposed that we adjourn with the understanding that the representatives of the great Powers should carry on those conversations. I do not like to appear obstinate, but, rather than adjourn as it has been suggested, I should like to take the liberty to submit again the same proposal: that we adjourn with the understanding that the representatives of the permanent members of the Security Council will take the matter up and go on with their conversations until they are ready to report to the Security Council. Then we shall have a basis for carrying on discussions.

The PRESIDENT: The resolution of the Security Council adopted on 5 March 1948 [263rd meeting] requested the permanent members of the Security Council, first, to consult and to inform the Council regarding the situation with respect to Palestine; and, secondly, to recommend instructions which the Council might usefully give to the Palestine Commission.

On 19 March 1948 [270th meeting], the permanent members reported to the Security Council with regard to the first part of this resolution. The representative of the United States reported on behalf of his delegation as well as the delegations of France and China. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics reported for himself.

Later the same day, the representative of the United States placed before the Security Council certain broad proposals which were to be followed by resolutions [271st meeting]. Since 19 March the consultations among the permanent members of the Security Council have not taken place.

It seems to me that at the present stage nothing will be gained by a renewal of those consultations. It would be better for the Security Council to await such detailed proposals as the delegation of the United States may place before it, or such proposals as other delegations may place before it.

Mr. LÓPEZ (Colombia): I am very happy that my remarks have elicited from the President the statement that he has just made, namely, that these conversations among the permanent members of the Security Council cannot usefully be renewed. Some of the representatives on the Security Council thought that would come to pass, and that is actually the trouble: the problem was in the hands of the permanent members of the Security Council and we did not get any solution from them.

Of course, we have to go ahead with our work. The Security Council has to discharge its responsibilities—and they are not light responsibilities—and it is extremely useful to have the situation clarified, as the President has just done in stating that we cannot proceed on the assumption that the conversations among the permanent members of the Security Council can be usefully carried on in this connexion.

possibilité d'un accord de cette nature [262^e séance].

Pourquoi ne pas poursuivre de telles négociations et ne pas obtenir sans tarder un rapport sur les possibilités d'accord qui existent entre les deux parties? Il y a une vingtaine de jours, j'avais proposé de ne pas nous ajourner sans être sûrs que les négociations entre les représentants des grandes Puissances seraient poursuivies. Je ne voudrais pas sembler obstiné, mais je me permets de présenter à nouveau la même proposition, à savoir que nous n'ajournions pas nos débats avant qu'il soit bien entendu que les représentants des membres permanents du Conseil poursuivront leurs conversations jusqu'au moment où ils seront prêts à présenter au Conseil un rapport qui pourra servir de base à nos discussions.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le texte de la résolution que nous avons adoptée le 5 mars 1948 [263^e séance] demandait aux membres permanents de se consulter et de nous renseigner sur la situation en Palestine, en formulant des recommandations quant aux instructions que le Conseil de sécurité pourrait utilement donner à la Commission de Palestine.

Le 19 mars 1948 [270^e séance], les membres permanents nous ont présenté un rapport portant sur la première partie de cette résolution. Le représentant des Etats-Unis a fait une déclaration au nom de sa délégation ainsi qu'au nom de celles de la France et de la Chine. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques nous a présenté un rapport en son nom.

Ultimeurement, le même jour, de nouvelles et larges propositions, qui devaient être suivies d'un texte de résolution, ont été soumises par le représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité [271^e séance]. Depuis le 19 mars, aucune nouvelle consultation n'a eu lieu entre les membres permanents.

Il me semble qu'au stade actuel nous ne gagnons rien à reprendre de telles consultations. Il me semble donc préférable d'attendre les propositions qui pourront être soumises par la délégation des Etats-Unis ou par toute autre délégation.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je suis heureux que mes observations aient provoqué la déclaration que le Président vient de faire, à savoir qu'il est actuellement inutile que les membres permanents du Conseil de sécurité procèdent entre eux à de nouvelles consultations. Ce que préoyaient certains d'entre nous s'est réalisé: l'affaire est entre les mains des membres permanents du Conseil et nous ne recevons d'eux aucun projet de solution.

Naturellement, le Conseil doit poursuivre son travail et porter les responsabilités qui lui incombent et qui sont fort lourdes. Il me paraît important, dans ces circonstances, que la situation ait été éclaircie par la déclaration du Président selon laquelle nous ne devons pas continuer à croire que des conversations entre les membres permanents pourront se poursuivre utilement en la matière.

Rabbi SILVER (Jewish Agency for Palestine) : The Jewish Agency for Palestine at this moment does not wish to enter into a discussion of the proposals because these proposals have not yet been submitted, as I understand it, to the Security Council. When and if they are submitted, I am sure that we would wish to ask for the privilege of making our observations on them.

At this moment I have the honour to submit to the Security Council a statement which was adopted by the Jewish Agency for Palestine and the National Council of the Jews of Palestine, the *Vaad Leumi*, on 23 March 1948 :

"The Jewish Agency for Palestine and the *Vaad Leumi* have learned with regret and astonishment of the attitude adopted by the United States representative in the Security Council concerning the United Nations decisions on Palestine.

"The Jewish Agency and the *Vaad Leumi* declare :

"1. The Jewish people and the *Yishuv* in Palestine will oppose any proposal designed to prevent or postpone the establishment of the Jewish State.

"2. We categorically reject any plan to set up a trusteeship regime for Palestine, even for a short period of time. A trusteeship would necessarily entail a denial of the Jewish right to national independence. It would leave Palestine under a foreign military regime.

"3. The failure and disintegration of the Mandatory Administration, the continuation of which was unanimously rejected by the United Nations, necessitates the early arrival in Palestine of the United Nations Palestine Commission. The Provisional Council of Government of the Jewish State should be recognized without delay by the United Nations Palestine Commission so that authority may be transferred to it as envisaged in the United Nations decisions.

"4. Upon the termination of the Mandatory Administration and not later than 16 May next, a provisional Jewish Government will commence to function in co-operation with the representatives of the United Nations then in Palestine. In the meantime, we shall do our utmost to minimize the chaos created by the present Government, and we shall maintain, so far as lies in our power, the public services neglected by it.

"5. The Jewish people extends the hand of peace to the Arab people and invites representatives of the Arab population of the Jewish State to take their rightful place in all its organs of government. The Jewish State will be glad to co-operate with the neighbouring Arab States and to enter into permanent treaty relations with them to strengthen world peace and to advance the development of all the countries of the Near East."

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : The hour is late and I have only a few words to say.

I do not need to remind the Council that, since partition was first talked about, and more particularly since the General Assembly adopted

Le Rabbin SILVER (Agence juive pour la Palestine) (*traduit de l'anglais*) : L'Agence juive n'a pas l'intention d'exprimer à l'heure actuelle son point de vue au sujet des propositions présentées par les Etats-Unis, qui, à mon sens, n'ont pas encore été soumises au Conseil de sécurité. Lorsque ceci sera fait, nous demanderons l'autorisation de présenter nos observations.

En attendant, je voudrais donner lecture d'une déclaration adoptée par l'Agence juive pour la Palestine et par le *Vaad Leumi*, Conseil national des chefs de Palestine, le 23 mars 1948 :

« L'Agence juive pour la Palestine et le *Vaad Leumi* ont appris avec regret et étonnement l'attitude adoptée par le représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité au sujet des décisions des Nations Unies sur la Palestine.

« L'Agence juive et le *Vaad Leumi* déclarent :

« 1. Le peuple juif et la communauté juive de Palestine s'opposent à toute proposition ayant pour but d'empêcher ou de retarder la création de l'Etat juif.

« 2. Nous rejetons catégoriquement toute proposition tendant à l'instauration d'un régime de tutelle en Palestine, même pour une période assez courte. Un régime de tutelle entraînerait nécessairement un déni du droit qu'ont les Juifs à l'indépendance nationale et laisserait la Palestine sous un régime militaire étranger.

« 3. L'échec et la désintégration de l'administration mandataire, dont le maintien a été unanimement rejeté par les Nations Unies, rendent nécessaire l'arrivée aussi rapide que possible de la Commission des Nations Unies pour la Palestine. Le Conseil provisoire du Gouvernement de l'Etat juif devrait être reconnu sans retard par la Commission des Nations Unies afin que le transfert d'autorité envisagé dans les décisions des Nations Unies puisse être effectué.

« 4. Lorsque l'administration mandataire prendra fin, au plus tard le 16 mai, un Gouvernement juif provisoire commencera à fonctionner en coopération avec les représentants des Nations Unies qui se trouveront alors en Palestine. Dans l'intervalle, nous ferons tous nos efforts pour réduire le chaos créé par le Gouvernement actuel et nous maintiendrons autant qu'il sera en notre pouvoir les services publics négligés par celui-ci.

« 5. Le peuple juif tend une main pacifique au peuple arabe et invite les représentants de la population arabe de l'Etat juif à prendre leur place légitime dans tous les organes du Gouvernement. L'Etat juif sera heureux de coopérer avec les Etats arabes voisins et d'établir des relations permanentes en concluant des traités avec ces pays, afin de renforcer la paix dans le monde et de favoriser le développement de tous les pays du Proche-Orient. »

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : En raison de l'heure tardive, je dirai seulement quelques mots.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de rappeler au Conseil de sécurité que, depuis que l'on parle du partage, et surtout depuis que l'Assemblée

resolution 181 (II) in favour of partition, we have seen in and around Palestine nothing but strife and trouble.

Nor do I need to remind the Council, or speak at great length, of the position of the Arabs. The Arabs will not swallow partition no matter how much it is sugar-coated. Nor will it make any difference whether partition be administered in one big pill or two small ones.

Partition has brought nothing but trouble from the moment it was first talked about. It was, therefore, only normal to reconsider and to review the whole position.

I am not, at this stage, going to comment upon the proposals or suggestions made at our last meeting by the representative of the United States, but I do wish to say that a decision which will mean suspending the implementation of partition will be a decision in the proper direction. I do not wish to at present to comment in detail on what was circulated and later was said to us by the United States spokesman of the Jewish Agency for Palestine. There is a part of it which concerns the Security Council itself. The Council is capable of defending itself and its own prerogatives.

As for rest of what was said by the United States spokesman of the Jewish Agency, I would only say that the road to order points in an entirely different direction.

The PRESIDENT: I wish to announce that the meeting originally scheduled for tomorrow afternoon, 25 March, to discuss the India-Pakistan question has been postponed to Monday afternoon, 29 March. The discussion of the Palestine question will be resumed Tuesday afternoon, 30 March.

The meeting rose at 12.55 p.m.

TWO HUNDRED AND SEVENTY-FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 30 March 1948, at 2.30 p.m.*

President: Mr. T. F. TSIANG (China).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

38. Provisional agenda (document S/Agenda 275)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:
 - (a) First monthly progress report to the Security Council of the United Nations Palestine Commission (document S/663).
 - (b) First special report to the Security Council: the problem of security in Palestine;

générale a adopté la résolution 181 (II) en faveur de ce partage, nous n'avons vu en Palestine et dans les régions avoisinantes que luttes et désordres.

Je n'ai pas besoin non plus d'insister sur la position prise par les Arabes. Les Arabes n'avalent pas le partage, de quelque façon qu'on déguise le goût du médicament; qu'on le leur administre en une seule dose massive ou, à deux reprises, en doses moindres.

Le partage n'a engendré que des troubles depuis le moment où il en a été question pour la première fois. Il était donc normal de reprendre l'examen du problème dans son ensemble.

A ce stade des débats, je ne commenterai pas les propositions ou les suggestions soumises par le représentant des Etats-Unis au cours de notre dernière séance. Je tiens toutefois à déclarer que toute décision entraînant la suspension de la mise à exécution du partage serait un pas dans la bonne direction. Je ne voudrais pas non plus faire de commentaires détaillés sur la déclaration qui a été distribuée, puis prononcée par le porte-parole américain de l'Agence juive pour la Palestine. Il y a une partie de cette déclaration qui intéresse au premier chef le Conseil de sécurité. Ce dernier est capable de se défendre et de faire respecter ses propres prérogatives.

En ce qui concerne le reste de la déclaration faite par le représentant de l'Agence juive, je voudrais dire simplement que la voie de l'ordre conduit dans une tout autre direction.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je dois annoncer au Conseil que la séance qui était prévue pour le 25 mars en vue de discuter la question Inde-Pakistan est remise à l'après-midi du lundi 29 mars. Nous reprendrons la discussion de la question de Palestine le mardi 30 mars dans l'après-midi.

La séance est levée à 12 h. 55.

DEUX CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 30 mars 1948, à 14 h. 30.*

Président: M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

38. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 275)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne:
 - a) Premier rapport mensuel présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour la Palestine, sur le progrès de ses travaux (document S/663).
 - b) Premier rapport spécial présenté au Conseil de sécurité par la Commission des Nations